

<p>CHIC MARMANDE - TONNEINS</p>  <p>INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE</p>	<p><b>CHIC MARMANDE-TONNEINS</b></p>	<p>IFSI/PRO/021 Version : 02 Page 1 sur 8</p>
<p>Date d'application : 20/03/2023</p>	<p><b>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b></p>	

## SOMMAIRE

<b>1. Mots clefs</b>	<b>p. 2</b>
<b>2. Objet</b>	<b>p. 2</b>
<b>3. Domaine d'application</b>	<b>p. 2</b>
<b>4. Destinataires et Responsabilités</b>	<b>p. 2</b>
<b>5. Définitions/abréviations</b>	<b>p. 2</b>
<b>6. Documents associés</b>	<b>p. 2</b>
<b>7. Rappels relatifs aux obligations des prestataires de formation</b>	<b>p. 3</b>
<b>8. Descriptif</b>	<b>p. 3</b>
<b>8.1 Évaluation des solutions de compensation</b>	<b>p. 3</b>
<b>8.2 Le cas échéant, implication de la ou des structures spécialisées dans le champ du handicap</b>	<b>p. 4</b>
<b>8.4 Décision d'accueil ou de réorientation de la personne en situation de handicap</b>	<b>p. 4</b>
<b>8.5 Accompagnement du bénéficiaire tout au long de son parcours</b>	<b>p. 5</b>



	<b>CHIC MARMANDE-TONNEINS</b>	<b>IFSI/PRO/021</b> <b>Version : 02</b> <b>Page 2 sur 8</b>
<b>Date d'application :</b> <b>20/03/2023</b>	<b>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	

## 1. Mots clefs

Handicap – référent handicap - Espace Santé Etudiants Bordeaux

## 2. Objet

Cette procédure a pour objet de décrire les mesures mises en place par l'institut de formation (IFSI-IFAS) pour l'identification, l'accueil, la conception et la mise en œuvre de solutions de compensation individualisées pour les personnes en situation de handicap.

## 3. Domaine d'application

Cette procédure s'adresse à l'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique.

Elle s'inscrit dans les processus de conception et réalisation, dans le domaine « prestations de formation » et concerne particulièrement l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires en situation de handicap.

## 4. Destinataires et responsabilités

Pour son application pratique, les destinataires sont :

- La directrice
- Le référent handicap de l'institut
- Les formateurs
- Les secrétaires

Le référent handicap identifie les personnes en situation de handicap si possible en amont de l'entrée en formation, puis évalue les solutions de compensation individualisées en lien avec le futur bénéficiaire. Il contacte, si besoin, les partenaires du territoire à même de lui apporter appuis et/ou ressources. Le cas échéant, il réoriente la personne en situation de handicap vers une ou des structures ad-hoc.

## 5. Définitions/abréviations

- CHIC MT : Centre Hospitalier Intercommunal Marmande-Tonneins
- AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
- ERP : Etablissements Recevant du Public
- RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MLI : Mission Locale d'Insertion
- CRFH : Centre Ressource Formation Handicap

## 6. Documents associés

- **Documents internes :**
  - Fiche descriptive de l'action de formation, déroulé et ressources pédagogiques (*selon le handicap, les intervenants pourront être amenés à modifier ces documents*).

	<b>CHIC MARMANDE-TONNEINS</b>	<b>IFSI/PRO/021</b> <b>Version : 02</b> <b>Page 3 sur 8</b>
<b>Date d'application :</b> <b>20/03/2023</b>	<b>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	

- Dossier d'inscription
- Certificat d'aptitude physique et psychique (dossier d'inscription)
- **Documents externes :**

Documents émanant de l'Espace Santé Etudiants Bordeaux :

- Notice d'information à l'attention des étudiant(e)s candidats à un aménagement
- Formulaire de demande d'aménagement avec courrier au médecin traitant et fiche médicale

## 7. Rappels relatifs aux obligations des prestataires de formation

Les prestataires de formation sont tenus de/d<sup>1</sup>:

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

### Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations, en pensant et en organisant l'accueil des personnes en situation de handicap avant même de les accueillir<sup>2</sup>.
- En développant la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire.
- En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux du prestataire (administration / lieux de formation) sous peine de sanctions. Obligation s'imposant à tout établissement recevant du public (ERP).<sup>3</sup>

## 8. Descriptif

Le bénéficiaire signale dans le dossier d'inscription une situation de handicap nécessitant des adaptations. Les secrétaires qui vérifient les informations portées sur ce dossier alertent le référent handicap.

### 8.1 Évaluation des solutions de compensation

Le référent handicap contacte le bénéficiaire.

Lors d'un entretien individuel, le référent handicap recueille les besoins du bénéficiaire afin de :

- Connaître les caractéristiques de son handicap ;
- Définir objectivement les différents besoins, la nature et l'intensité de l'accompagnement (pédagogiques et/ou matérielles) ;

<sup>1</sup> <https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/obligations-des-centres-de-formation/>  
<https://rthf-agefiph.defi-metiers.fr/obligations-legales>  
<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/formation-professionnelle/compenser-mon-handicap-en-formation>

<sup>2</sup> <https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/amenager-une-formation/>

<sup>3</sup> <https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/accessibilite-erp-etablisements-recevant-public/>

<p>CHIC MARMANDE - TONNEINS</p>  <p>INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE</p>	<p><b>CHIC MARMANDE-TONNEINS</b></p>	<p>IFSI/PRO/021 Version : 02 Page 4 sur 8</p>
<p>Date d'application : 20/03/2023</p>	<p><b>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b></p>	

- Prendre en compte les ressources déjà existantes pour compenser le handicap. La synthèse de l'entretien individuel est enregistrée dans le dossier du bénéficiaire.

## **8.2 Le cas échéant, implication de la ou des structures spécialisées dans le champ du handicap**

Si la personne en situation de handicap bénéficie d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), le référent handicap se met également en relation avec la structure spécialisée (CAP Emploi, MDPH, MLI...) en charge de son suivi et s'appuie sur cette dernière pour rechercher les solutions les plus adaptées. (Annexe II)

**L'AGEFIPH** peut être mobilisée au moment de la construction du projet professionnel (d'insertion, de formation ou de maintien) de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien.

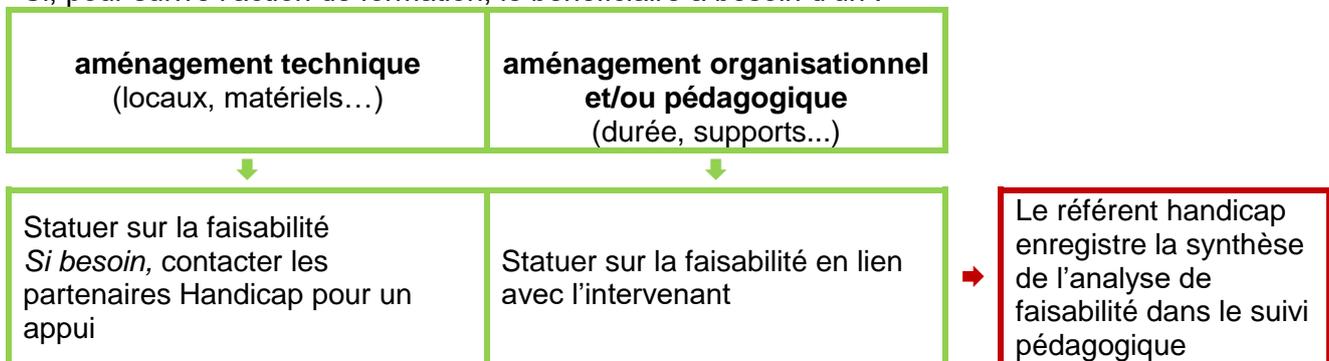
Dans le champ de la formation, les **Ressources Handicap Formation (Annexe I), qui se mettent en place progressivement dans toutes les régions**, proposent des appuis techniques et méthodologiques.

Le cas échéant, le référent handicap enregistre les échanges avec la structure spécialisée dans le suivi pédagogique de l'apprenant.

<p>CHIC MARMANDE - TONNEINS</p>  <p>INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE</p>	<p><b>CHIC MARMANDE-TONNEINS</b></p>	<p>IFSI/PRO/021 Version : 02 Page 5 sur 8</p>
<p>Date d'application : 20/03/2023</p>	<p><b>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b></p>	

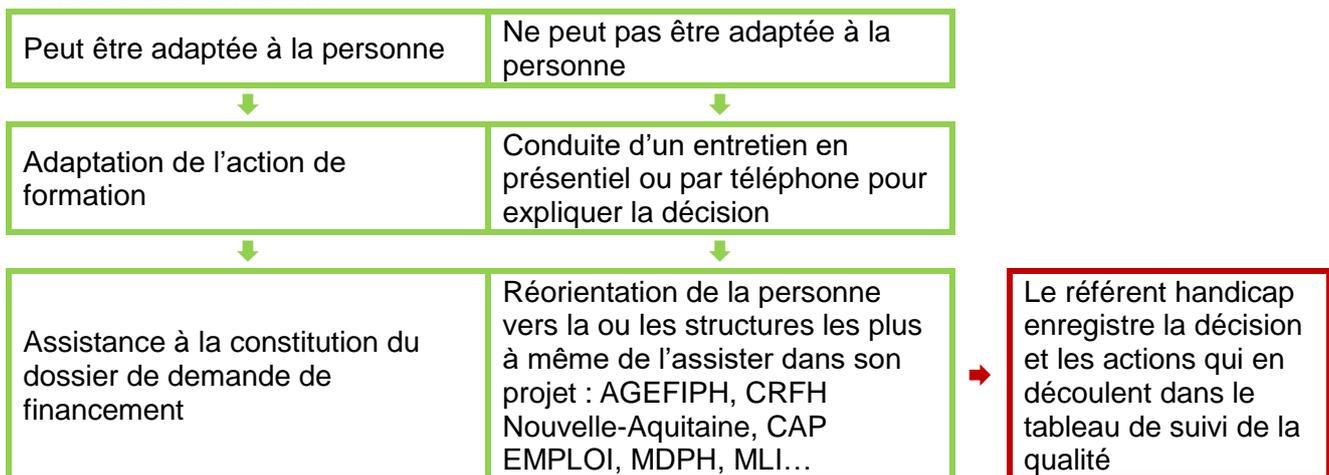
### 8.3 Analyse de faisabilité du dispositif de compensation

Si, pour suivre l'action de formation, le bénéficiaire a besoin d'un :



### 8.4 Décision d'accueil ou de réorientation de la personne en situation de handicap

Si l'action de formation :



### 8.5 Accompagnement du bénéficiaire tout au long de son parcours

Pendant la réalisation de l'action de formation, l'apprenant en situation de handicap bénéficie d'une vigilance particulière. Des entretiens individuels sont réalisés régulièrement afin d'ajuster les aménagements (réfèrent handicap – réfèrent de suivi pédagogique).

	<b>CHIC MARMANDE-TONNEINS</b>	<b>IFSI/PRO/021</b> <b>Version : 02</b> <b>Page 6 sur 8</b>
<b>Date d'application :</b> <b>20/03/2023</b>	<b>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	

### **Annexe 1 : Liste des Ressources Handicap Formation**

La liste des Contacts Ressources Handicap Formation actualisée est téléchargeable sur le site de l'AGEFIPH <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation> Annuaire des Ressources Handicap Formation

<p>CHIC MARMANDE - TONNEINS</p>  <p>INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE</p>	<p><b>CHIC MARMANDE-TONNEINS</b></p>	<p>IFSI/PRO/021 Version : 02 Page 7 sur 8</p>
<p>Date d'application : <b>20/03/2023</b></p>	<p><b>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b></p>	

**Annexe 2 : Liste des partenaires pouvant intervenir sur le Fonds Handicap  
en Région Nouvelle-Aquitaine**

**CENTRE DE RESSOURCES FORMATION HANDICAP NOUVELLE-AQUITAINE**

Handic'Aptitude  
Immeuble le Maréchal  
202, rue d'Ornano  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 57 29 20 12  
Mail : [accueil@crfh-handicap.fr](mailto:accueil@crfh-handicap.fr)

**AGEFIPH BORDEAUX**

13 rue Jean-Paul Alaux  
Millenium 2 ZAC Coeur de Bastide  
CS 61404  
33072 Bordeaux  
Tél. : 0 800 11 10 09  
Mail : [nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr](mailto:nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr)

**MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LOT-ET-GARONNE -  
MDPH47**

1633 Avenue du Général Leclerc, 47000 Agen  
Tel : 05 53 69 20 50  
<https://www.mdph47.fr>

**MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES (16-  
25 ANS) - MARMANDE**

3 rue de l'Observance  
BP 20139  
47203 Marmande  
Mail : [missionlocalemoyennegaronne@mlmg.fr](mailto:missionlocalemoyennegaronne@mlmg.fr)  
<http://www.missionlocalemoyennegaronne.com>  
**Tél** : 05 53 64 47 88  
**Fax** : 05 53 64 53 12

**CAP EMPLOI 47**

8 Avenue de Lacapelette  
47550 Boé  
Tel : 05 53 66 39 02  
Mail : [contact@capemploi47.com](mailto:contact@capemploi47.com)

<p>CHIC MARMANDE - TONNEINS</p>  <p>INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE</p>	<h1>CHIC MARMANDE-TONNEINS</h1>	<p>IFSI/PRO/021 Version : 02 Page 8 sur 8</p>
<p>Date d'application : 20/03/2023</p>	<h2>ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</h2>	

Conception	Validation	Approbation	Diffusion
L.BOUSQUET	F. DA ROS	N.BONNEU	<p style="text-align: center;"><b>Directeur</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Référent handicap</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Secrétaires</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Formateurs</b> <b>Référents de suivi</b> <b>pédagogique</b></p>

**Signatures électroniques**

Version	Date	Page	Descriptif de la modification
Version 01	20/06/2021		Version originelle
Version 02	20/03/2023		<i>PAGE 7 suppression d'un site internet obsolète</i>